



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN

Séance du 26 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le 19 septembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François Hillion, Maire de Vauhallan.

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Exercice :</b>	<b>19</b>	<b>Présents :</b>	<b>12</b>	<b>Votants :</b>	<b>15</b>
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Olivier Le Traon					
Représentés :	Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain représenté par Bernard Gleize, Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon					
Absents excusés :	Huguette Deforeit, Zohra Rousseau, Claude Bousquet, François Levrat					
<b>Secrétaire :</b>	Katia Emig					

A 20h10 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Madame Katia Emig est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2019 au vote.

François Hillion accepte les modifications suivantes demandées par Bernard Gleize.

- **Bernard Gleize** : je confirme que des terrains dans le site classé de la Vallée de la Bièvre et pas dans la ZPNAF sont classés en Na.

Remplacé par :

- je confirme que des terrains sur le coteau nord dans le site classé de la Vallée de la Bièvre et pas dans la ZPNAF sont classés en Na au motif qu'ils sont dans la ZPNAF alors qu'ils ne sont pas dans la ZPNAF. Hors ZPNAF, certains terrains sont en Na et d'autres en Nb.
- **Bernard Gleize** : il faut rappeler l'historique et je suis en désaccord par rapport à la demande des sœurs du 27 mars 2017.

Remplacé par :

- il faut rappeler l'historique et rappeler, François, ta déclaration faite au Conseil Municipal du 27 mars 2017, je cite « le projet de logements des sœurs nous paraît insuffisant, nous en discuterons avec elle pour augmenter le nombre mais nous respecterons les souhaits de la communauté ».
- **Bernard Gleize** : il y a les écrits de l'Abbaye

Remplacé par :

- il y a les écrits de l'Abbaye qui montrent que la communauté de l'Abbaye n'est pas d'accord avec le PLU.
- **Bernard Gleize** : Le PLU a été arrêté le 2 juillet 2018 et a été modifié par les corrections demandées par le commissaire enquêteur annexées à la délibération. Je doute que toutes les corrections soient prises en compte et je demande le report de la délibération.

Remplacé par :

- Le PLU a été arrêté le 2 juillet 2018 et a été modifié suite à l'enquête publique. Le tableau annexé a été établi pour préciser les modifications qui seraient réalisées mais ne donne pas d'assurance sur les corrections réellement effectuées. Pour moi, toutes les corrections n'ont pas été prises en compte et je demande le report de la délibération.
- **Bernard Gleize** : le montant de l'enveloppe est de 492 382 €. C'est une enveloppe sur 6 ans de 2017 à 2022.

Remplacé par :

- le montant de l'enveloppe est de 492 382 €. C'est une enveloppe sur 6 ans de 2017 à 2022 et c'est l'attribution de la totalité de l'enveloppe pour la commune qui est sollicitée auprès de la CPS.

Olivier Le Traon : mes propos ont été déformés dans ce procès-verbal.

François Hillion : Pour que les corrections soient prises en compte dans le procès-verbal il faudrait nous transmettre vos remarques avant le Conseil Municipal.

Olivier Le Traon : je n'ai eu pas le temps de le faire, j'ai trop de travail.

Il est adopté à la majorité 13 voix pour (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain représenté par Bernard Gleize), et 2 voix contre (Olivier Le Traon, Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon) en prenant en compte les 5 modifications.

## **URBANISME**

### **Délibération n°47/2019 – Contrat de délégation de service public Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Vauhallan a lancé une procédure lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2018 pour renouveler la délégation de service public concernant la gestion de l'assainissement collectif.

Diverses réunions ont eu lieu afin de retenir le délégataire. Le choix du concessionnaire suite à la consultation et à la rencontre le 12 avril 2019 avec les deux candidats s'est tourné vers VEOLIA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain représenté par Bernard Gleize, Olivier Le Traon, Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon) autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif de la commune avec la société Véolia pour une durée de 5 ans.

### **Délibération n°48/2019 – Autorisation donnée au maire de signer le bail emphytéotique avec les Résidences Yvelines Essonne pour la construction de logements sociaux 7 bis Chemin de Limon**

Sur présentation de Monsieur le Maire, afin de pouvoir réaliser des logements sociaux sur les terrains communaux, il y a lieu de délibérer.

Bernard Gleize : il n'est pas stipulé le nombre de logements réalisés ?

François Hillion : non le nombre de logements n'est pas nécessaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain représenté par Bernard Gleize, Olivier Le Traon, Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon) approuve la signature d'un bail

emphytéotique et autorise le Maire à signer le bail emphytéotique au profit des Résidences Yvelines Essonne pour une durée de 99 ans, pour réaliser les logements sociaux aux 7 bis Chemin de Limon.

### **Délibération n°49/2019 – Autorisation donnée au maire de signer le bail emphytéotique avec les Résidences Yvelines Essonne pour la construction de logements sociaux au Clos Gabriel**

Sur présentation de Monsieur le Maire, afin de pouvoir réaliser des logements sociaux sur les terrains communaux, il y a lieu de délibérer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain représenté par Bernard Gleize, Olivier Le Traon, Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon) approuve la signature d'un bail emphytéotique et autorise le Maire à signer le bail emphytéotique au profit des Résidences Yvelines Essonne pour une durée de 99 ans, pour réaliser les logements sociaux au Clos Gabriel.

### **Délibération n°50/2019 – Instauration du Droit de Prémption Urbain sur le territoire**

Sur présentation de Monsieur le Maire, L'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé, d'instituer, sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser, telles qu'elles sont définies au PLU, un droit de préemption urbain. Cela permet d'acquérir un terrain ou une maison. La commune se substitue à l'acheteur au prix du marché sur les zones urbaines.

Olivier Le Traon : il me semblait que nous avions déjà un droit de préemption ?

François Hillion : oui il y en avait un mais qui est tombé avec l'abrogation du premier PLU.

Olivier Le Traon : la commune se substitue à un acheteur mais peut-elle acheter en direct ?

François Hillion : les deux cas sont possibles. La commune peut aussi faire acheter des terrains ou des maisons par l'EPIFIF pour porter financièrement les projets de logements sociaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain représenté par Bernard Gleize, Olivier Le Traon, Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon), institue le droit de préemption urbain sur les zones UA, UB, UC et UD, donne délégation à Monsieur le Maire pour l'exercer en tant que de besoin, précise que le droit de préemption urbain entrera en vigueur dès qu'elle sera exécutoire et après affichage et publication dans deux journaux et précise que le périmètre du DPU sera annexé au dossier du PLU.

## **FINANCES – RESSOURCES HUMAINES**

### **Délibération n°51/2019 – Tarif de l'accueil de loisirs du mercredi matin avec ou sans sortie**

Monsieur le Maire rappelle la demande exprimée par les parents d'élèves concernant la possibilité de mettre les enfants à la demi-journée le mercredi pendant la période scolaire.

Olivier Le Traon : je voterais contre cette délibération comme nous l'avons fait en juin dernier car nous n'avons pas la répartition des familles et des enfants par tranche de quotient familial et la possibilité de revoir le point d'inflexion à 2 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité, 13 voix pour (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain représenté par Bernard Gleize), et 2 voix contre (Olivier Le Traon, Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon), le Conseil Municipal fixe les tarifs pour l'année scolaire 2019-2020 comme suit :

	Forfait demi-journée sans sortie	Forfait demi-journée avec sortie
Q.F. ≤ 500 €	3,10 €	7,80 €
501 € < QF ≤ 2 000 €	Compris entre 3,10 € et 4,60 €	Compris entre 7,80 € et 11,70 €
2 001 € < QF < 4 500 €	compris entre 4,60 € et 7,80 €	compris entre 11,70 € et 19,00 €
QF ≥ 4 500 €	7,80 €	19,00 €

**Délibération n°52/2019 – Attribution du marché « nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets sur les parcelles AI107, AI108 et AI130 »**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du nettoyage des terrains occupés illégalement par les Roms en février 2017, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 2 novembre 2018 l'a autorisé à lancer la consultation.

Après consultation et analyse des offres, La commission d'appel d'offre s'est réunie le lundi 2 septembre 2019. 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre, une à 523 675 € et deux autres supérieures à 1 million d'euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain représenté par Bernard Gleize, Olivier Le Traon, Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon), décide d'attribuer le marché de nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets sur les parcelles AI107, AI108 et AI130 à la société BIOGENIE EUROPE pour un montant de 523 675,50 € H.T.

**Délibération n°53/2019 – Tarifs Maison de la Petite Enfance – Application du barème de la CNAF**

Sur présentation de Mme Garcia, la CNAF a fait évoluer son barème national des participations familiales. Le taux de participation des familles augmente de 0,8% soit une hausse de l'ordre de 2 centimes d'euro par heure. Ce taux sera ensuite revalorisé de 0,8% chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier, jusqu'en 2022. De même le plafond appliqué aux ressources est réévalué, afin de mieux adapter la participation de chacune des familles à leur situation.

Bernard Gleize : les tarifs sont calculés en fonction des revenus

François Hillion : c'est le taux d'effort qui évolue avec cette augmentation de 0,8%

Olivier Le Traon : nous n'avons pas le choix ?

François Hillion : non nous n'avons pas le choix de l'augmentation seulement de la date d'application.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain représenté par Bernard Gleize, Olivier Le Traon, Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon), décide d'appliquer le nouveau barème à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et dit que les tarifs suivront l'évolution du barème de la CNAF pour les années suivantes.

**Délibération n°54/2019 – Décision Modificative n°1 sur le Budget Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'effectuer des ajustements et notamment de prévoir les crédits pour les écritures d'amortissement comme expliqué lors de la Commission Finances qui s'est réunie le 19 septembre 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset,

Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain représenté par Bernard Gleize, Olivier Le Traon, Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon), a adopté la décision modificative n°1 qui s'équilibre en Fonctionnement à 36 737,00 € et en investissement à 27 101,47 €

### **Délibération n°55/2019 – Budget supplémentaire sur le budget principal de la Ville**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'effectuer des ajustements et notamment sur les recettes de Fonctionnement en rajoutant 54 000 € pour les droits de mutation et 45 000 € pour la CAF et en dépenses de Fonctionnement la diminution de 100 000 € pour le nettoyage du terrain occupé par les Roms suite à l'appel d'offre. Pour l'Investissement la modification en dépenses est l'inscription de l'acquisition du cabinet médical et en recette les subventions correspondantes, comme expliqué lors de la Commission Finances qui s'est réunie le 19 septembre 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain représenté par Bernard Gleize, Olivier Le Traon, Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon), a adopté le budget supplémentaire qui s'équilibre en Fonctionnement à 167 704,00 € et en Investissement à 575 134,00 €

### **Délibération n°56/2019 – Approbation du rapport de la CLETC du 12 septembre 2019**

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune doit approuver le rapport de la CLETC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain représenté par Bernard Gleize, Olivier Le Traon, Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon), a approuvé le rapport de la CLETC du 12 septembre 2019 sur l'évaluation de la charge transférée.

### **Délibération n°57/2019 – Instauration d'un Compte Epargne Temps (CET)**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Epargne Temps (CET) a été institué dans la fonction publique territoriale par le décret n°2004-878 du 26 août 2004. Il permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés. Il permet de capitaliser sur plusieurs années des jours de congés non pris et de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée.

A ce jour, 4 agents ont fait la demande d'ouverture d'un CET.

Olivier Le Traon : il faut faire une provision dans le budget.

Rodolphe Aubert : il faut attendre que les agents aient 15 jours sur leur CET soit 3 ans avant que l'indemnisation à partir du 16<sup>ème</sup> jour intervienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain représenté par Bernard Gleize, Olivier Le Traon, Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon), décide des règles d'ouverture du Compte Epargne Temps, instaure les règles de fonctionnement et de gestion, les modalités d'utilisation des droits épargnés ainsi que les règles de fermeture du CET.

Fin de séance à 20h35.